



# IFDP asbl

Innovation & Formation pour  
le Développement et la Paix

Bukavu, D.R.Congo

---

**Bâtir la société congolaise sur la Dignité Humaine**

## **RAPPORT SUR LES COMITES LOCAUX ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE (CL-ALPC)**

***Réflexion issue de :***

**L'atelier de formation des formateurs sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) en faveur des organisations membres du RECCAL/Sud-Kivu, tenu au Cap-Nguba, Bukavu, RDC, du 4 au 6 mai 2006.**

**Avec l'appui du GRIP/Belgique**

**Mai 2006**

***ONG des Droits Humains et de Développement***

94-96, Av. P.E. Lumumba, Bukavu, Sud-Kivu (dans le bâtiment ex- Hôtel KEBA)

Tél. : +243(0)813176475 et +243(0)808407497

E-mail: ifdporg@yahoo.co.uk \*\* Site en construction : <http://www.ifdpcongo.org>

**République Démocratique du Congo**

# LUTTE CONTRE LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU, RDC.

## A travers les « COMITES LOCAUX ALPC »

---

### Contexte

En RDC, le fait remonte juste après l'indépendance avec la rébellion de 1964 et le régime de Mobutu. La situation va s'accroître en 1994, avec l'afflux massif des réfugiés rwandais à l'Est du pays et plus tard avec les deux guerres de 1996 et 1998.

Les statistiques sont encore muettes en ce qui concerne le nombre des armes qui sont détenues ou qui circulent librement sur le territoire. Cela pour plusieurs raisons, notamment : les belligérants n'avaient pas déclaré leurs arsenaux militaires lors du démarrage de la Transition jusqu'aujourd'hui – les sources d'approvisionnement pour les groupes armés demeurent diversifiées et difficiles à boucher – les raisons de la détention des armes par les civils ne sont pas encore élucidées – le processus de formation de la nouvelle et de réforme de la sécurité connaît des difficultés...

La loi N° 085-035 du 3 septembre 1985, régissant réglementation du port d'armes et munitions en RDC n'est plus adaptée au contexte actuel du pays.

La disponibilité, l'usage abusif et la circulation des ALPC ont intensifié les conflits armés, les violations droits humains et des dégâts énormes sur le plan économique, politique et environnemental :

- ± 4 millions des morts directement et indirectement liées aux conflits, maladies infectieuses comme le VIH-SIDA, famine, les épidémies...
- des centaines des milliers des réfugiés.
- plus de 2 millions des déplacés de guerre internes.
- Entre 800 et 900.000 orphelins.
- ± 30.000 enfants enrôlés dans les conflits.
- La séparation des familles,
- Des dizaines voire des centaines de milliers des victimes des viols sexuels,
- Pillages et destructions des infrastructures sociales, économiques...
- Pillages des ressources économiques : minerais, faune, flore...
- L'affaiblissement de la gouvernance locale. Les Seigneurs des guerres se sont imposés sur le pouvoir coutumier, l'administration politique locale...
- Accès facile aux armes, ce qui n'était pas le cas avant la guerre.

Au Sud-Kivu, beaucoup d'autres faits illustrent cette prolifération des ALPC, entre autre :

- en 2004, les multiples découvertes, par la 10ème Région Militaire, des caches d'armes à Bukavu et à Uvira.
- Les tueries et massacres ciblés ou collectifs. Les cas du Professeur Byamungu, Pascal Kabungulu, etc. sont illustratifs. Dernièrement à Bukavu, dans 10 jours, l'on a enregistré environ 12 victimes par balles. Les résultats de récents bouclages des quartiers à la recherche des armes ont été satisfaisants, selon le gouvernorat de province du Sud-Kivu.
- Les multiples attaques des FDLR et autres Interahamwe dans les villages de Nindja, Walungu, Kalonge ont fait d'énormes victimes parmi les civils...

Il ne se passe pas un jour, sans que les médias ne fassent échos des personnes tuées par balles ou des fillettes et femmes ne soient violées, principalement par les hommes armés.

Pour ne citer que ces quelques cas, il a été constaté que la situation est grave et mérite une attention particulière aussi bien du côté des autorités politiques que la société civile.

L'une des attentes de l'atelier de formation des formateurs sur les armes légères organisé du 4 au 6 mai 2006, à Bukavu par RECAAL/Sud-Kivu avec l'appui de GRIP a été, entre autre, de formuler une stratégie concertée (Pouvoir Public, Secteur privé et Société Civile) pour faire face à ce fléau au niveau de la province du Sud-Kivu. Nous avons eu à comparer la problématique des ALPC à celle de la pandémie du VIH/SIDA, lesquelles constituent parmi les premières causes de décès dans le monde. L'ampleur de ces deux fléaux s'avoisine qu'il a été imaginé que les succès méthodologiques dans l'un de ces fleaux pourraient aussi servir pour combattre l'autre. C'est dans ces termes précis que la problématique des ALPC a été soumise aux participants à cet atelier.

De l'exposé fait par Jean-Baptiste Safari Bagula<sup>1</sup>, dans le cadre du travail préalablement fait par GRIP, il s'est fait que des actions ont été entreprises dans quatre pays contre le VIH/SIDA et des résultats n'ont pas tardé à se manifester. Les cas de Burkinafaso, du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda ont été mis en exergue au cours de cet exposé en vue de faire un parallélisme entre les deux fléaux:

Au Burkina Fasso le taux de prévalence du VIH-SIDA était de l'ordre de 7,17 % en 1997. En Ouganda le taux de prévalence était 18 % en 1995. Au Burundi, le taux de prévalence était estimé à 11,32 % le classant au 16<sup>ème</sup> rang des pays d'Afrique subsaharienne les plus touchés et en 2<sup>ème</sup> place en Afrique centrale. Au Rwanda enfin, le taux de prévalence était estimé à 11 % selon les estimations de l'ONU SIDA en 1999.

Dans tous ces quatre cas étudiés, les comités SIDA ont remplacé le Conseil ou le Programme (selon la dénomination d'un pays à un autre) national de lutte contre le SIDA (qui a été mis en place dès la constatation des premiers cas de SIDA). Suite à la propagation rapide de la maladie, les activités et la manière de fonctionnement de ces premières institutions ont été jugées insuffisantes ou inefficaces par rapport à l'ampleur du problème. Afin de couvrir toute l'étendue du pays, de sensibiliser l'ensemble de la population sans distinction d'âge ou de sexe et de faire participer la société civile et le secteur privé aux activités de lutte contre l'épidémie, les comités SIDA ont été considérés comme une meilleure stratégie dans ces quatre pays. Ils fonctionnent de manière autonome en collaboration avec des comités nationaux, qui assure la coordination de toutes les activités des comités existant au sein des administrations et ministères, des associations, des organisations religieuses, des institutions scolaires et ce, jusqu'au niveau du village. L'implication de leaders politiques dans la sensibilisation de masse ou dans d'autres activités de lutte contre l'épidémie est d'une grande importance. Il a été constaté que dans les quatre pays étudiés, les taux de prévalence sont en diminution, à la possible exception de l'Ouganda où une remontée semble être observée après une baisse significative.

En terme des résultats, au Burkina Fasso le taux de prévalence était passé de 7,17 % en 1997 à 2,3 en 2005, en Ouganda de 18 % en 1995 à 6,2 % en 2004 à , au Burundi de 11,32 % en 1999 à 6 % en 2004 et enfin le Rwanda de 11 % en 1999 à 3 % au niveau national en 2005. En 2004, le taux en Ouganda est en train de remonter à 7-9 % depuis que l'épouse du Président ougandais, Janet Museveni, s'est manifesté hostile à la contraception depuis son adhésion au mouvement religieux « born again christian »<sup>2</sup>.

En général, ces constatations tendent à démontrer l'efficacité des comités SIDA dans la lutte contre la propagation de la maladie et devraient inspirer la lutte contre les ALPC. C'est dans ce cadre que M. Jean-Baptiste Safari Bagula a soumis aux participants un modèle fonctionnel des Comités locaux ALPC, tiré de cette expérience de lutte contre le SIDA en vue de disposer d'une stratégie efficace qui met ensemble le Pouvoir public, Secteur privé et Société civile, dans le cadre de la lutte contre la prolifération et les abus des armes légères et de petit calibre au niveau de la Province du Sud-Kivu à partir de laquelle, d'autres provinces du pays peuvent s'inspirer.

<sup>1</sup> M. Jean-Baptiste Safari Bagula est Coordinateur de l'ONG IFDP et Point Focal du RECAAL/Sud-Kivu.

<sup>2</sup> La Libre Belgique, 23 février 2006

Après échanges en carrefours et en plénières, les participants se sont mis d'accord sur les résultats ci-après :

1. Les **objectifs** assignés aux Comités locaux ALPC, sont les suivants :

- Sensibiliser la société civile à la problématique des ALPC,
- Renforcer la culture de confiance, de sécurité, de droits humains, de justice et de confiance entre citoyens,
- Soutenir les activités de désarmement des civils,
- Alerter les autorités en cas de recrudescence de la circulation, du trafic ou de l'utilisation abusive d'ALPC à l'intérieur du pays.

2. Par rapport à la **Sélection des membres** qui feront partie de ces structures, les critères suivants seront appliqués :

- Provenir des services publics, du secteur privé et de la société civile,
- être de bonne moralité,
- être disponible et bénévole,
- être du milieu et connu,
- maîtriser les langues vernaculaires.

3. S'agissant de la **Composition et structure organisationnelle**, les comités ALPC seront organisés en se basant sur la division administrative du pays. Comme au niveau national, Il y a déjà un Point Focal National (cfr Déclaration et Protocole de Nairobi), la préoccupation sera focalisée sur la province du Sud-Kivu jusqu'à la base. L'implantation de cette structure provinciale sera assurée par le RECAAL/Sud-Kivu, en concertation avec les acteurs concernés.

Tous les participants ont été unanimes de rechercher des structures souples et inclusives et qui seront opérationnelles de manière efficace.

Au niveau de la province, les participants ont souhaité que le **Comité provincial ALPC** soit composé de 24 personnes à savoir :

- un représentant du Gouvernorat de province,
- un représentant du Parlement provincial,
- un représentant du Ministère provincial de la justice,
- un représentant du Ministère provincial des finances,
- un représentant du Ministère provincial de l'intérieur,
- un représentant de la 10<sup>ème</sup> Région Militaire,
- un représentant de l'Inspection provinciale de la Police nationale,
- un représentant de service de sécurité (Agence Nationale de Renseignements)
- un représentant de service d'immigration (Direction générale des Migrations)
- un représentant de la Commission de démobilisation (CONADER),
- quatre représentants des confessions religieuses (catholiques, protestantes, musulmanes...),
- deux représentants des opérateurs économiques,
- un représentant de services de douane,
- un représentant de la Corporation des Médecins,
- un représentant du Barreau des Avocats de Bukavu,
- deux représentants du Bureau de Coordination de la Société Civile,
- un représentant de la MONUC (DDRR),
- un représentant de la Coordination provincial des Bami (pouvoir coutumier),
- un représentant de l'Union de la Presse Congolaise (radios, télévision et presse écrite).
- le Point Focal du RECAAL/Sud-Kivu.

Ces 24 représentants formeront l'assemblée générale du Comité provincial ALPC qui seront affectés dans des commissions techniques. Ces commissions seront créées en fonction des thèmes à débattre. Ils se réuniront une fois par mois en séances ordinaires et à tout moment, lorsque les circonstances l'exigent. Pour la gestion des activités quotidiennes, un secrétariat technique permanent sera mis en place et assuré par le RECAAL/Sud-Kivu.

Au niveau des territoires, les Comités ALPC territoires seront composés quant à eux, de 7 personnes, comme suit :

- l'administrateur du territoire ou son représentant,
- le chef de collectivité-chefferie ou son représentant,
- un représentant du conseil de collectivité,
- trois représentants des confessions religieuses,
- un représentant de l'armée,
- un représentant du détachement de la police,
- trois représentants des associations locales de développement,

Elles formeront l'assemblée générale des Comités locaux ALPC au niveau de chaque territoire. Cet organe sera appuyé par un noyau exécutif supervisé par le répondant du RECAAL dans l'axe concerné.

La structuration et le fonctionnement des autres échelons (Mairie de Bukavu, Communes d'Ibanda, de Kadutu et de Bagira, 6 cités, 23 collectivités, 184 groupements, les sous-groupements, les localités et les villages) suivront progressivement la même logique.

Les participants ont insisté sur la représentativité par rapport à la composition des structures, en tenant compte des **femmes** et des **jeunes**.

**4.** S'agissant du **Mode de désignation**, des membres à superviser les Commissions techniques, dans ces structures locales ALPC, il a été convenu de privilégier le **consensus**, en tenant compte de la représentativité géographique.

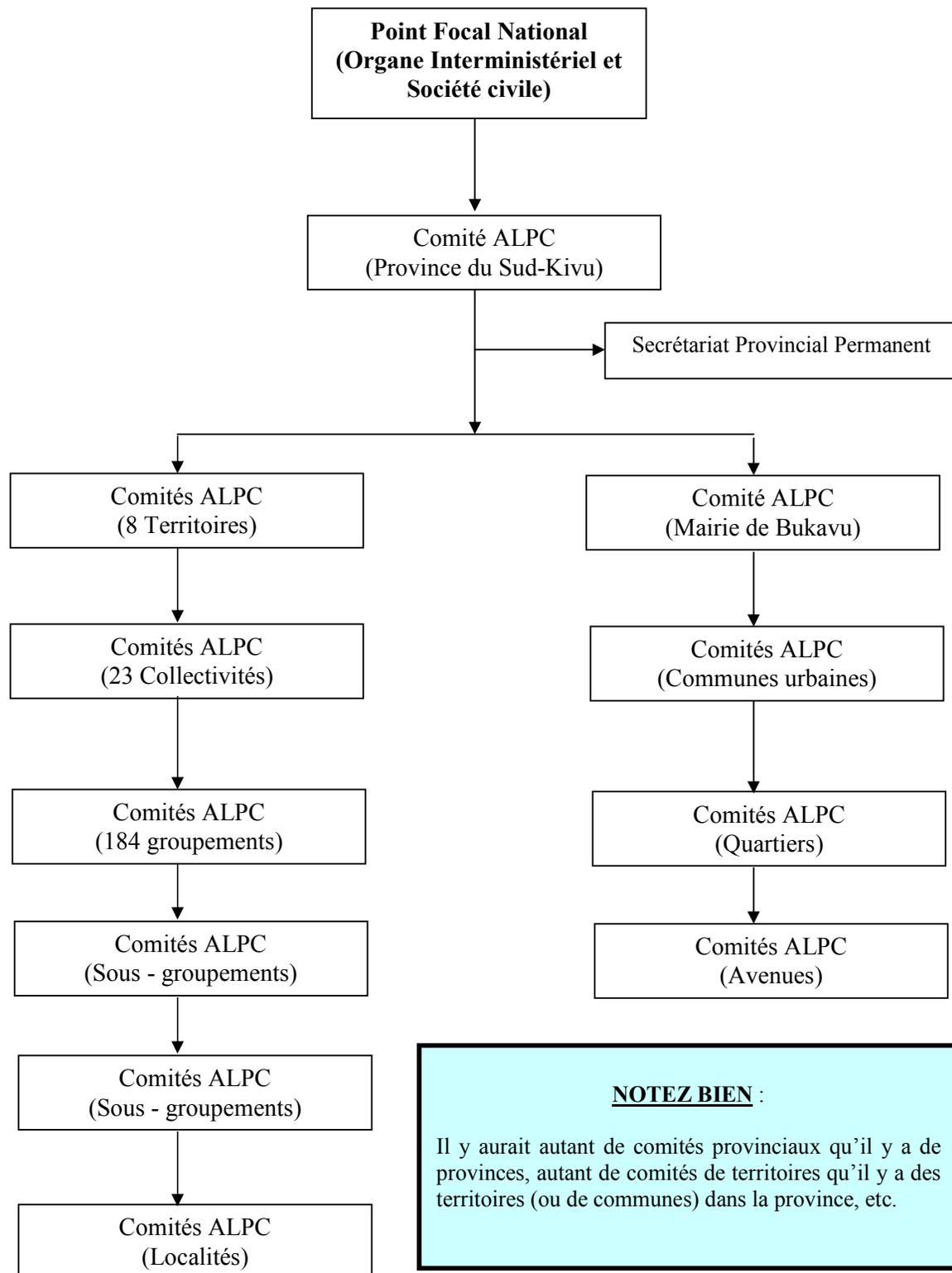
**5.** La question de **Mandat** pour les personnes qui vont animer ces structures, les participants se sont convenus de le fixer à trois ans renouvelables.

**6.** En ce qui concerne les **Stratégies d'intervention des Comités locaux ALPC**, les points suivants ont été retenus :

- Monitoring (vérification des informations, sondage...),
- Identifier les zones ou sites d'entrées des ALPC
- Cartographier les sites identifiées (zone à haut risque, zone potentiellement à risque, zone d'entrée, etc.),
- Identifier les acteurs,
- Identifier et impliquer les partenaires à associer,
- Renforcer les synergies (réseautage),
- Identifier et définir les actions à mener,
- Planifier les moyens nécessaires,

De façon schématisée, les participants se sont mis d'accord sur le modèle de la structure des Comités locaux ALPC suivant :

***Schéma organisationnel des Comités locaux ALPC***



Même si les comités SIDA fonctionnent sur toute l'étendue des territoires des pays étudiés plus haut, cela ne veut pas dire que les activités de décentralisation ont été lancées simultanément et en une fois. Il est important de constituer les différents Comités ALPC et ce, sous la supervision du RECAAL Sud-Kivu. Cela permet notamment d'apprendre des expériences menées ailleurs et d'éviter de répéter les mêmes erreurs. Il convient évidemment de tenir compte des données démographiques et administratives à différents échelons et de l'acuité du problème de la prolifération des ALPC, qui peut fortement varier d'un endroit à l'autre.

7. Plusieurs **outils de sensibilisation** sur la prolifération et l'abus des armes légères seront utilisés :

Supports graphiques (affiches...), radios publiques, privées et communautaires, télévision et presse écrite, documents vidéo (films, fictions ou documentaires) et théâtre.

La radio reste un outil d'information accessible à la plus grande partie de la population par rapport aux autres outils dont l'accessibilité reste difficile (coût et taux d'analphabétisme élevés). Par exemple, une enquête réalisée au Rwanda par la Commission nationale de lutte contre le SIDA sur l'efficacité comparée des outils de sensibilisation montre que la radio (discours, chansons, pièces de théâtre, débats, émissions) occupe la première place, suivi des supports graphiques et de la télévision<sup>3</sup>. L'organisation régulière d'émissions médiatisées est un des moyens importants de sensibilisation de masse. Vu que la communication orale est la plus fréquente dans la culture africaine, il faut transmettre un message de sensibilisation compréhensible pour tout le monde. Cela s'applique également au théâtre, très vivace dans plusieurs pays d'Afrique. Il faut encourager l'implication de toutes et tous, et plus particulièrement des femmes et des jeunes, car leur rôle est crucial dans le développement économique, social et sécuritaire de la société. Ce sont également eux qui sont les premiers exposés aux effets mortels des ALPC, notamment les violences sexuelles et le phénomène des enfants-soldats.

7. Pour lancer les Comités Locaux ALPC, les participants ont estimé que l'**identification des axes prioritaires** reste nécessaire. Il s'agit de :

- Les zones ayant servi d'arrière base aux groupes armés,
- Les zones à conflits permanents,
- Les zones de recrutement,
- Les zones frontalières,
- Les zones abritant les Centres d'Orientation de la CONADER,

Sur base de ce qui précède, le déploiement géographique suivant a été convenu en Province du Sud-Kivu :

N°	Territoires	Composantes territoriales
1.	Fizi	Toutes
2.	Uvira	Toutes
3.	Walungu	Izege Kanyola, Mulamba, Nyamarege, Mushinga
4.	Kabare	Ninja, Mbayo, Tshibati, Miti, Mudaka, Mbobero, Igoki
5.	Kalehe	Bunyakiri, Kalehe centre, Kalonge, Minova, Numbi, Nyabibwe
6.	Shabunda	Toutes
7.	Mwenga	Toutes
8.	Idjwi	Toutes
8.	Ville de Bukavu	Quartiers périphériques : Essence, Ciriri, Nguba, Muhungu, Nyamugo, Panzi et Chimpunda

<sup>3</sup> Site du gouvernement, cnls/Rwanda 2005.

## 8. Par rapport aux **moyens de fonctionnement**

Tout le monde a été unanime que le fonctionnement des Comités locaux ALPC requière des moyens humains, matériels et financiers.

### 8.1. Les moyens matériels

Compte tenu des responsabilités et du travail des Comités locaux ALPC, il a été suggéré ce qui suit :

- S'il y aura des moyens, le Comité provincial ALPC aura à sa disposition, un bureau, des ordinateurs, des moyens de communication, des moyens de déplacement et autres matériels de bureau de première nécessité.
- Au niveau des Comités ALPC dans les territoires, mairie, communes, groupements, localités, villages, quartiers, des espaces de travail sont nécessaires et pourraient être envisagés au sein de locaux administratifs existants ou à ériger à partir des matériaux locaux. Ces structures seront légères car, de toute façon, la coordination de leurs activités sera déjà assurée par le Comité provincial ALPC. Leurs responsables devraient disposer de moyens de communications et de transport adéquats (téléphones mobiles, vélos...) afin d'assurer une efficacité minimale à leur travail.

### 8.2. Les ressources humaines

Il serait plus efficace que le personnel permanent du Comité provincial ALPC perçoivent régulièrement des salaires adaptés, pour un meilleur rendement. Les autres membres qui n'ont pas de fonctions permanentes, peuvent obtenir des primes ou les frais de déplacement lors des réunions. Tandis que les responsables des comités à d'autres échelons seront également bénéficiaires des primes, à titre de reconnaissance de l'importance de leur travail mais aussi comme une stratégie d'assurer une motivation et une assiduité à la tâche. Cependant, comme il s'agit de lutter contre un fléau touchant toutes les communautés, les comités ALPC, à tous les échelons, devraient également se baser sur un réseau de collaborateurs bénévoles, notamment parmi les acteurs de la société civile présents sur le terrain.

## 9. Plan d'action stratégique.

La définition des moyens, les activités, les résultats attendus..., sont prévus dans un document séparé.

Fait à Bukavu, le 07 mai 2006.

**Jean-Baptiste Safari Bagula**



Point Focal RECAAL/Sud-Kivu  
& Coordinateur de l'IFDP

